



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° U-220-39

Le conseil a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le règlement suivant :

U-220-39 Modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée, une deuxième porte sur le mur avant qui n'est pas parallèle à la voie publique de circulation

Un certificat de conformité au schéma a été délivré par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour le règlement n° U-220-39 le 22 avril 2022 sous le numéro CHZ-141 et ce règlement est entré en vigueur le jour de délivrance du certificat de conformité.

Ce règlement est disponible aux Services juridiques et du greffe situé au 204, rue Principale où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Saint-Basile-le-Grand, le 12 mai 2022

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe

PUBLICATION : Le 12 mai 2022 / Babillard de la mairie et sur le site Web de la Ville